

Etude globale préalable à la définition du programme de restauration et d'entretien du Petit Morin Amont et de ses affluents

COMPTE RENDU N°7 : Réunion de Phase 3

Maître d'Ouvrage :	Syndicat du Bassin versant du Petit Morin amont
Objet :	Réunion de présentation de la phase 3
Lieu de réunion :	Mairie de Dhuis et Morin en Brie
Date réunion :	Lundi 7 mars 2022 à 14h00

Date de rédaction : Mardi 8 mars 2022

Rédacteur : Serge SALVAN

N/Ref. : E201020/CR7

Version : 1

Nombre de pages : 5

Liste des présents :

Nom	Prénom	Mail	Structure
MOROY	Alain	moroy.alain@wanadoo.fr	Syndicat Petit Morin
LHEUREUX	Christian	lheureux.christian@wanadoo.fr	Syndicat Petit Morin
DE VESTELE	Philippe	devestele@wanadoo.fr	Syndicat Petit Morin
ROCHE	Didier	didier.roche40@sfr.fr	Syndicat Petit Morin
LIEGEOIS	Michel	mliegeois@orange.fr	Syndicat Petit Morin
BARJAVEL	Guy	g.barjavel@fr.oleane.com	CC Charly
GARCIA	Juan	Mairiegarciajuan@gmail.com	Montmirail
LOMBARD	Maurice	mlombard@crystal-union.fr	Syndicat Petit Morin
CAUET	Denis	Denis.cauet@carct.fr	CARCT
GUILLAUME	Mathieu	guillaume.matthieu@aesn.fr	AESN
LARGET	Jonathan	j.larget@griv.fr	USAGMA
VALLIERE	Maurice		Propriétaire
NANCY	Francis	Francis.nancy@marne.gouv.fr	DDT51
IBANEZ	Maxime	m.ibanez@peche51.fr	FDAAPPMA51
FLAMANT	Geoffrey	geoffrey.flamant@marne.fr	Département 51
DHUICQ	Etienne	etienne.dhuicq@cc-briechampenoise.fr	Syndicat Petit Morin
COSTELET	Guillaume	g.costelet@cegetel.net	Syndicat Petit Morin
MARY	Brigitte	brigitte.mary2@wanadoo.fr	Syndicat Petit Morin
BRAILLON-VUILLE	Mélanie	missionterritoire51ouest@cen-champagne-ardenne.org	CEN Champagne-Ardenne
SALVAN	Serge	Serge.salvan@ce3e.fr	CE3E
COZILIS	Christian	Christian.cozilis@ce3e.fr	CE3E

I. Objet de la réunion

L'objet de la réunion est de présenter les propositions d'actions et la proposition de programmation de la phase 3.

II. Contenu de la réunion

Monsieur MOROY, Président du Syndicat du Petit Morin amont introduit la réunion.

Un tour de table est réalisé.

Monsieur COZILIS de la société CE3E présente le diaporama de l'étude.

Le diaporama est joint au compte-rendu de réunion et fait office de document de lecture des propositions d'action et de la programmation.

Il rappelle la philosophie de la programmation des actions. Les actions ont été proposées sur l'ensemble des cours d'eau. La programmation est quant à elle basée sur les capacités de financement du Syndicat qui sont de 100 000 euros H.T. par an environ (subventions comprises).

Il rappelle la synthèse des altérations et des atouts identifiés dans le cadre de la phase de diagnostic et décline les enjeux et les objectifs identifiés lors de la phase précédente.

Il présente ensuite les actions par typologie :

- Actions sur la continuité écologique,
- Actions sur la morphologie,
- Actions sur les zones humides,
- Actions transversales
- Suivi et évaluation.

Le programme d'actions est décliné sur 10 années.

Dans une dernière partie, les actions pouvant faire l'objet des phases suivantes (définition d'AVP) sont présentées et soumises au choix du comité de pilotage.

III. Discussion

Monsieur FLAMANT du département de la Marne réagit sur les taux de financements présentés pour le département qui finance les travaux d'entretien uniquement à hauteur de 30%. Pas de financement des travaux de restauration ou sur les zones humides.

Monsieur GUILLAUME de l'Agence de l'Eau Seine Normandie rajoute également concernant les financements de l'Agence de l'eau que l'entretien est financé à hauteur de 40%, dans la limite de 20% du montant du PPRE.

Monsieur FLAMANT rajoute que pour la restauration des berges en aval de l'ouvrage départemental de la D39, le Département prend en considération également la dimension écologique pour le choix de la protection à mettre en place.

Il demande quelle est la suite de la gestion de la ripisylve. Est-ce réalisé une fois ou plusieurs fois?

Monsieur COZILIS indique que l'entretien sera réalisé une fois dans le cadre du programme.

Monsieur FLAMANT trouve les coûts élevés pour l'entretien de la végétation. Dans le cadre des chantiers d'entretien de la ripisylve et d'enlèvement des embâcles au niveau départemental, les coûts locaux sur la base de chantier d'insertion sont de 2 euros TTC/ml.

Monsieur SALVAN de la société CE3E explique que les coûts présentés sont basés sur des devis entreprises.

CE3E adaptera les coûts du programme avec le coût d'entretien de la ripisylve et du coût des plantations ? Ce qui permettra de dégager de la trésorerie pour une actualisation de la proposition du programme d'action en réintégrant d'autres actions.

Monsieur COZILIS ajoute que si une nouvelle version ajustée sera transmise au maître d'ouvrage, cette programmation est une proposition et que les acteurs doivent se l'approprier et délibérer sur le programme d'action qu'ils souhaitent mettre en œuvre sur les 5 à 10 ans.

Monsieur VALLIERE propriétaire d'ouvrage intervient sur l'entretien en précisant qu'il n'y a jamais eu autant d'arbres emportés par la crue de cet hiver.

Monsieur LOMBARD de la CC Epernay Pays de Champagne demande pourquoi il n'y a pas d'actions sur les marais de Saint-Gond.

Monsieur COZILIS répond qu'une étude hydraulique de gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines sur les marais de saint Gond est en cours de discussion. La connaissance du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique et en particulier des pressions sur les prélèvements volumétriques sont imparfaitement connus et estimés. Il ajoute également que l'enjeu d'usage eau potable est prépondérant par rapport à l'enjeu milieu.

Il est donc pas réaliste de proposer un programme d'actions sur le marais de ST Gond sans statuer sur la gestion volumétrique et saisonnières des eaux superficielles et souterraines. Des actions ont été proposées comme la poursuite de l'entretien réalisé sur la végétation par exemple.

Une discussion est engagée sur l'intérêt de l'étude hydraulique alors qu'une étude a été réalisée en 2003. Mais celle-ci n'a abouti à aucune action concrète.

Madame BRAILLON-VUILLE du CENCA trouve dommage de devoir attendre une nouvelle étude hydraulique pour avoir des actions sur les marais de Saint Gond.

Monsieur LHEUREUX Président de l'ASA de Saint-Gond parle de la pluviométrie actuelle déficitaire qui imposerait de fermer les ouvrages sur le Petit Morin dès le début du mois de Mars.

Monsieur COZILIS ajoute qu'il s'agit plutôt d'une actualisation de l'étude hydrologique, hydrogéologique et hydraulique dans le contexte climatologique et météorologique qui a évolué depuis 2003, comme les pressions d'usage de l'eau d'ailleurs.

Monsieur GUILLAUME insiste pour qu'il soit fait mention de cette nouvelle actualisation d'étude sur le marais de Saint GOND dans le rapport comme une action à part entière du PPRE dont le montage financier et le coût n'impacte pas le premier PPRE.

Monsieur FLAMANT intervient sur le fait que du fait de la capacité financière du syndicat, 15% de l'ensemble des actions proposées ont été programmées dans le cadre de ce premier PPRE.

Il rebondit sur le financement des abreuvoirs par l'Agence de l'Eau qui demande de justifier la nécessité de mettre un abreuvoir pour pouvoir le financer. Il pense que la justification n'est plus à faire et que c'est un sujet redondant lors des réunions PPRE.

Il demande également de supprimer la phrase concernant l'entretien derrière une clôture mise en place lorsqu'il y a des baux de pêche car ce n'est pas le cas ici.

Monsieur GUILLAUME ne remet pas en cause l'intérêt de la mise en œuvre des abreuvoirs et des clôtures qui doit faire l'objet d'une concertation préalable avec les éleveurs exploitants.

Madame BRAILLON-VUILLE trouve intéressant de proposer l'inscription de toutes les zones humides au PLU.

Monsieur LOMBARD informe que les trames vertes et bleues existent et que les documents sont en cours de réalisation et de validation.

Monsieur COZILIS précise les actions proposées dans le cadre de cette trame seront transversales avec celles du PPRE.

Monsieur VALLIERE demande si on supprime un ouvrage, est ce que ça n'a pas d'incidences sur une zone humide en amont.

Monsieur COZILIS répond que les zones humides sur le Petit Morin amont sont en relation avec la nappe. Ce sont plus les prélèvements d'eau (AEP, Irrigation,) qui peuvent influencer le niveau de la nappe et donc avoir une incidence sur la présence et la fonctionnalité des zones humides. Les ouvrages hydrauliques dans le lit mineur des cours n'ont pas pour fonction et vocation de créer ou de maintenir des zones humides.

Monsieur LOMBARD demande ce qu'il en ait pour les enjeux ruissellement et érosion et qui prend la maîtrise d'ouvrage des travaux ?

Monsieur DE VESTELE de la CC des 2 Morins précise qu'une étude vient de débiter sur la problématique ruissellement et érosion sur le bassin des 2 Morins. La maîtrise d'ouvrage reste au niveau des collectivités.

Monsieur COZILIS précise également que des actions concernent cet enjeu, notamment les actions de restauration de zones humides, de renaturation de cours d'eau et de plantations sur les têtes de bassin.

Monsieur FLAMANT confirme que cette problématique reste mineure sur le Bassin du Petit Morin amont.

Monsieur BARJAVEL de la CC du Canton de Charly intervient dans le cadre du financement des travaux RCE et demande si on peut faire payer un propriétaire d'ouvrage dans ce cas.

Il précise également qu'il n'y a pas encore eu de taxe GEMAPI mise en place au niveau de la Communauté de Communes .

Monsieur DE VESTELE répond que le reste à charge est pris par le Syndicat.

Monsieur LHEUREUX demande comment sera mis en place le programme d'actions. Qui décide ?

Monsieur COZILIS répond que ce sont les élus du syndicat et les collectivités territoriales qui décident et organiseront le programme d'action.

Monsieur MOROY rajoute que le Contrat de Territoire Eau Climat (CTEC) va être mis en place et qu'un technicien rivière sera recruté pour mener à bien ce programme.

Après avoir présenté les actions pouvant faire l'objet d'Avant Projets (AVP) dans le cadre des phases suivantes, **Monsieur COZILIS** demande au COPIL de se positionner dans le choix des actions. Il recontactera le propriétaire du moulin de Courbeteaux avec l'élue de Montmirail et Monsieur **LARGET** pour négocier la possibilité de réaliser une étude sur son moulin et établir une convention d'étude.

Il est demandé au COPIL de transmettre ses remarques pour le vendredi 18 mars 2022 à 12 heures.

IV. Liste de diffusion

Nom	Prénom	Mail	Structure
MOROY	Alain	moroy.alain@wanadoo.fr	Syndicat Petit Morin
DHUICQ	Etienne	etienne.dhuicq@cc-briechampenoise.fr	Syndicat Petit Morin
LOMBARD	Maurice	mlombard@crystal-union.fr	Syndicat Petit Morin
LHEUREUX	Christian	lheureux.christian@wanadoo.fr	Syndicat Petit Morin
MARY	Brigitte	brigitte.mary2@wanadoo.fr	Syndicat Petit Morin
CAIN	Jean-Pierre	cain.jpma@orange.fr	Syndicat Petit Morin
DE VESTELE	Philippe	devestele@wanadoo.fr	Syndicat Petit Morin
COSTELET	Guillaume	g.costelet@cegetel.net	Syndicat Petit Morin
ROCHE	Didier	didier.roche40@sfr.fr	Syndicat Petit Morin
LANGLOIS	Pierre	p.langlois51270@orange.fr	Syndicat Petit Morin
LIEGEOIS	Michel	mliegeois@orange.fr	Syndicat Petit Morin
CAPY	Fabrice	capy.fabrice@aesn.fr	AESN
GUILLAUME	Mathieu	guillaume.matthieu@aesn.fr	AESN
IVANOFF	Maryse	IVANOFF.Maryse@aesn.fr	AESN
BOUTINEAU	Ludivine	ludivine.boutineau@marne.gouv.fr	DDT51
QUENTIN	Damien	ddt-env@aisne.gouv.fr	DDT02
BLOT	Hélène	h.blot@smage2morin.fr	SMAGE des 2 Morin
PRUNERA	Karine	karine.prunera@developpement-durable.gouv.fr	DREAL Grand Est
MUSART	Jean-Luc	jeanlucmusart@lfsj.fr	Syndicat Petit Morin Aval
FLAMANT	Geoffrey	geoffrey.flamant@marne.fr	Département 51
OLIGER	Chloé	coliger@ccpc51.fr	CCPC
MARLOT	Romain	rmarlot@peche02.fr	Fédé de pêche 02
DUNTZE	Martin	mduntze@peche02.fr	Fédé de pêche 02
DENIS	Marie	contact@peche51.fr	Fédé de pêche 51
MARANDET	Romuald	romuald.marandet@ofb.gouv.fr	OFB 02
ALAVOINE	Jean-François	jean-francois.alavoine@ofb.gouv.fr	OFB 02
CASANOVA	Mérodie	melodie.casanova@carct.fr	CARCT
SALLIER	Valérie	valerie.sallier@carct.fr	CARCT
LOEZ	Vincent	vincent.loez@epernay-agglo.fr	CA Epernay
BARJAVEL	Guy	g.barjavel@fr.oleane.com	CC Charly
LARGET	Jonathan	j.larget@griv.fr	USAGMA
FRIMIN	David	d.frimin@cen-hautsdefrance.org	CEN Hauts de France
ALLART	Solène	s.allart@fdc51.com	Animatrice Natura 2000
GUIDOU	Francis	francis.guidou@ofb.gouv.fr	OFB 51
WIDIEZ	Guillaume	guillaume.widiez@ofb.gouv.fr	OFB 51
MASSON	Cédric	cedric.masson@ofb.gouv.fr	OFB 51
BRAILLON-VUILLE	Mérodie	missionterritoire51ouest@cen-champagne-ardenne.org	CEN Champagne-Ardenne
WENDLING	Jessica	jwendling@cen-champagne-ardenne.org	CEN Champagne-Ardenne
COUTENCEAU	Nicolas	nicolas.coutenceau51@gmail.com	CCSOM